

78 609 12 05CM 003
Mairie de Tessancourt-sur-Aubette
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 mai 2012

L'an deux mille douze le 24 mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur ROLETTI pour le maire empêché

PRESENTS, MM. ROLETTI, FOPPOLO, RILLER, FAVROU adjoints. Mmes, BAUVE, GUINEBERT, COLTIN MOITAS MM. ROUARD. DEFAUT Conseillers municipaux.

ABSENTS : Melle FRADET, M REUBRECHT

ABSENTE EXCUSEE : LEDENT pouvoir M ROUARD

SECRETAIRE : M ROUARD

Le compte rendu de la réunion du 10 AVRIL 2012

A fait l'objet de remarques :

M. ROLETTI ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 10 avril 2012.

M. Rouard s'étonne de ne pas avoir vu l'affichage du compte rendu du 7 février 2012. Plusieurs membres du conseil font la même remarque.

Mme. Froment (secrétaire de Mairie) répond que l'affichage n'a eu lieu que sur un temps très court car les serrures étaient gelées.

M. Rouard signale que la dernière partie du compte rendu ne correspond pas aux délibérations du conseil. En réponse à Mme FAVROU, Monsieur RILLER avait fait part d'une négociation entre le maître d'ouvrage et le Président du Tribunal Administratif.

Un débat s'en suivi soulignant que le compte rendu, pour ce point n'était pas fidèle. Il n'y avait pas d'autres remarques sur le compte rendu.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. Roletti a tenu à remercier au nom du conseil Mme Coltin qui est appelée à des fonctions d'accueil de touristes dans la région du Maine et Loire

ORDRE DU JOUR

I ATTRIBUTION MARCHÉ LOT 2 CONSTRUCTION ATELIER COMMUNAL EN BOIS

M. Foppolo précise que l'entreprise qui avait été retenue pour le lot 2 (ossature bois) n'ayant pu fournir les documents administratifs demandés a été récusée.

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour examiner les propositions des entreprises qui ont soumissionnées lors d'un deuxième appel d'offres.

Les propositions ne correspondent pas aux estimations fournies par l'architecte. La commission propose de considérer cet appel d'offre infructueux.

M. Foppolo, après avis de la préfecture, propose à l'assemblée de solliciter les entreprises soit sous la forme d'un appel d'offre restreint, soit sous la forme de marché négocié.

II_DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE_N°1 (délib 023)

Monsieur Roletti explique qu'il faut modifier des écritures passées opération d'ordre en opération réelle, rajouter 0.18 Cents d'euros a l'article R 002 excédent de Fonctionnement diminution de crédit 611 augmentation R 021 (Recette TNI comptée deux fois)

III DEPOTS SAUVAGES (délib 024)

M. Foppolo présente une demande de subvention à solliciter auprès du PNR afin de nettoyer les dépôts sauvages.

Le dossier a été préparé par M. Defaut à l'aide de photos et de plans de situations.

M. Defaut ayant pu, pour un des dépôts trouver le nom d'un des responsables, une procédure spécifique sera engagée par la Mairie.

La commune de Tessancourt recherche en permanence à avoir un environnement propre en particulier dans ses zones agricoles et naturelles.

Monsieur FOPPOLO donne le montant des devis pour procéder à leur enlèvement.

Il précise que le Parc Naturel Régional du Vexin dans le cadre de la résorption des petits dépôts sauvages peut aider les communes en mettant en œuvre un dispositif accéléré.

Taux et plafond subventionnable : 65 % du Montant HT des dépenses plafonnée à une montant subventionnable de 10 000 € HT, le montant des dépenses subventionnables doit par ailleurs être supérieur à 500 € HT

Pour des sommes inférieures à 3 500 € HT le PNR s'engage à notifier l'accord de subvention dans un délai de 10 jours à réception de la délibération.

Le conseil, ayant entendu l'exposé de M. FOPPOLO, autorise M. ROLETTI à signer la délibération et le dossier sollicitant la demande de subvention.

IV TABLEAU NUMERIQUE INTERACTIF (délib 025)

M. Foppolo demande au conseil de délibérer afin de solliciter auprès du conseil général une subvention pour équiper la quatrième classe d'un tableau numérique.

Le projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général au titre de l'équipement des écoles en Tableau Numérique Interactif pour un montant forfaitaire de 2 000 €

Coût global du projet : 4 179.84 €

Des membres du conseil s'interrogent, sur le lieu d'implantation de ce matériel, Monsieur Roletti précise que l'achat peut être engagé, peut importe l'endroit où il doit être posé, aujourd'hui le projet dispose d'une subvention qu'il ne faut pas laisser passer.

V DECLARATION D INTENTION D ALIENER

M et Mme BOUDOYA : 2 Résidence du Moulin Brulé section F 4 77
Propriété avec terrain superficie 277 m2 prix 240 000 €

M et Mme TENTILLIER :3 Chemin des Petites Fontaines section F 278
Propriété avec terrain superficie 132 m2 prix 197 000.00 €

M WENDLING 7 Rue Gustave Flaubert 30080 I Isle DABEAU section F 56 451
Terrain seul 447 m2 Prix 97 000.00 €

M et Mme HEBERT Gérard 24 Bis Rue du Moulin Brûlé f 150 151 152
Propriété avec terrain superficie 860 m2 prix 335 000 00 €

M et Mme Roletti Jean-Claude 4 Vieille Route de Meulan
Terrain issu d'un Permis d'Aménagement B 402 805 m2 155 000.00 €

M et Mme Roletti Jean-Claude 4 Vieille Route de Meulan
Terrain issu d'un Permis d'Aménagement B 400 720 m2 150 000.00 €

VII QUESTIONS DIVERSES

6.1 Urbanisme : M. Foppolo demande de réunir la commission d'urbanisme afin de statuer sur la position de la commune vis-à-vis de la loi proposant d'augmenter les emprises des constructions de 30% par rapport au PLU actuel. La commission d'urbanisme sera

convoquée en juin pour étudier la position de la commune sur l'application de la loi du 20 mars 2012 (majoration des droits à construire de 30 %)

6.2 permis route de Condécourt : M. Foppolo signale qu'une construction présente un doute sur le raccordement de l'assainissement et le non-respect du permis de construire avec des ouvertures de fenêtres à l'arrière de la construction en limite séparative du domaine privé communal.

Des vérifications seront menées le Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme.

6.3 arrêté de Stationnement : M. Foppolo demande qu'un arrêté soit rédigé définissant les procédures à mettre en œuvre pour enlever les voitures à l'abandon sur notre territoire.

6.4 Halte Garderie Périscolaire : M. Foppolo transmet la demande de parents qui souhaiteraient voir s'ouvrir un lieu d'accueil sur Tessancourt pour les enfants durant le mois de juillet au lieu de les amener au centre aéré de Juziers.

Actuellement les locaux prévus à cet effet ne sont pas conformes. Une expertise a eu lieu et la commune est soumise aux décisions des assurances des différents artisans.

Il est décidé d'utiliser un espace de l'école après concertation avec la directrice. Il s'agira de coordonner avec la CCVS les actions utiles à la mise en place.

Monsieur Roletti précise qu'il prendra contact avec Mme La Directrice pour mettre en place le dispositif du prêt des locaux.

6.5 Logements Sociaux : Mme Favrou souligne le fait que la commune ne dispose pas de logements sociaux (la commune n'y est pas contrainte). Cependant, sur le territoire, certaines personnes se trouvent en grande difficulté.

Mme Favrou évoque la possibilité pour la Commune de Tessancourt d'établir un bail glissant après étude des dossiers par une commission.

M. Roletti précise que cette solution risquerait d'entamer le budget de la commune et désire connaître la procédure d'expropriation que la Commune devra engager en cas de non paiement par le locataire des loyers dus à la Collectivité.

M. Foppolo propose qu'une réflexion soit menée afin de préciser les avantages pour les personnes subissant un revers dans le cours de leur vie et les conséquences éventuelles pour la commune.

Mme Guinebert présente la solution de « logement passerelles » adopté par la commune des Mureaux.

Ces réflexions seront approfondies lors d'un bureau municipal.

6.6 Vie du Conseil Municipal : Mme Favrou souligne le manque de communication au sein du conseil. Un bureau municipal sera réuni le 11 juin prochain

Sujet : la communication.

6.7 Dates à retenir :

2 juin 9h30 concours de pêche 6/16 ans organisé par l'association de pêche.

2 Juin 11h30 inauguration des Etangs, organisée conjointement par la mairie et l'association de pêche.

3 juin Brocante organisée par la Caisse des Ecoles Route de Condécourt,

3 juin Exposition peinture organisée par la Bibliothèque Municipale dans l'Eglise de Tessancourt,

3 juin repas organisé par l'association de pêche aux Etangs (suivant météo)

14 juillet Feu d'artifice Parc Municipal de l'Aubette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h16

Signatures :

M. REUBRECHT Maire,
(Empêché J. C ROLETTI)

M. ROLETTI,

M. FOPPOLO,

M. RILLER,

Mme FAVROU

Adjoints

Mmes, BAUVE,

Mme COLTIN,

Mme MOITAS,
(pouvoir M. ROLETTI)

Melle FRADET
(Absente)

Mme GUINEBERT

M. LEDENT

M ROUARD

M.DEFAUT.

Conseillers municipaux.